

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 63ème année - N° 381 - Juin 2008 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601



17 juin 2008

Retraites Temps de travail Journée d'actions et d'arrêts de travail

SOMMAIRE

- 17 juin 2008 : retraites, temps de travail, journées d'actions et d'arrêts de travail
page 1
- Débat sur le 49ème congrès confédéral : introduction par Bernard Thibault
pages 2 à 4
- Retraites et emploi : deux dimensions inséparables
page 5
- Le monde du travail ne se retrouve pas dans les annonces du gouvernement
- Défense du système de retraite solidaire
page 6
- CGT SONY : compte-rendu d'AG
page 7
- Relevé de décision de la CEUD du 14 mai 2008
- Reversements COGETISE à la traîne
- L'UD CGT des Landes enfin dans ses nouveaux locaux
page 8

Dès à présent CGT et CFDT appellent à une journée d'actions, d'arrêts de travail et de manifestations pour défendre le système de retraite solidaire et s'opposer à l'offensive gouvernementale visant à déréglementer le temps de travail.

L'attaque est grave, la réplique doit être à la hauteur.

La journée d'actions et de manifestations du 22 mai pour les retraites a été un incontestable succès. L'absence de réponse gouvernementale justifie une nouvelle mobilisation : tous les problèmes que nous avons posés demeurent (durée de cotisation, niveau des pensions, reconnaissance de la pénibilité, financement). C'était l'avis unanime des organisations syndicales réunis lundi 26 mai.

Depuis le gouvernement a choisi de lancer une vaste offensive visant à déstructurer l'organisation du temps de travail dans les entreprises. Faisant totalement fi du texte signé entre la CGT, la CFDT, le MEDEF et la CGPME, il cherche à faire passer en force une série de dispositions sur les heures supplémentaires, les forfaits, les contingents, les délais de prévenance, les repos compensateurs... Plusieurs principes bien antérieurs à la loi des 35 heures qui représentent des acquis pour la protection du travail et des salariés sont mis en cause. Plus de 60 articles du code du travail risquent d'être modifiés.

Le texte sur le temps de travail doit être intégré dans un projet de loi passant le 18 juin en conseil des ministres faisant un amalgame inadmissible entre les questions de la représentativité et celles du temps de travail.

Dans ces conditions il était indispensable d'élargir l'objet de la future mobilisation qui se préparait sur la retraite à la question du temps de travail. Il est important de donner un coup d'arrêt au projet gouvernemental qui doit être discuté au parlement d'ici l'été.

Une journée d'actions, d'arrêt de travail et de manifestation

CGT et CFDT sont d'accord pour appeler à une journée interprofessionnelle d'action le 17 juin sur les 2 objectifs. FO qui ne s'estimait pas mandatée pour cet élargissement rendra sa réponse lundi, de même que la CGC. La CFTC examinera elle-même la proposition dans les prochains jours.

Il importe sans attendre de s'engager dans la préparation du 17 juin qui a besoin d'être d'un très haut niveau compte-tenu des enjeux. C'est bien un bras de fer qui est engagé avec le gouvernement.

Ce qui appelle une préparation adaptée au contexte commun de lutte.

Toutes les organisations, syndicats, et syndiqués de la CGT sont maintenant en situation de responsabilité pour préparer le 17 juin et contribuer partout à en créer les conditions unitaires les plus larges.

Les INFORMATIONS
Syndicales

Débat sur le 49^{ème} Congrès Confédéral

Introduction par Bernard THIBAUT CCN des 27 et 28 mai 2008

Le Comité confédéral national est appelé à fixer un premier cadre de travail pour la préparation du 49^{ème} Congrès qui se déroulera à Nantes du 7 au 11 décembre 2009.

Le Congrès, instance souveraine, est l'aboutissement, le moment où se prennent les décisions après une longue phase de débats internes permettant aux organisations, aux syndicats, aux syndiqués de la CGT d'échanger leurs analyses, leurs propositions, leurs visions des objectifs que doit s'assigner la CGT. Parmi les principales analyses et orientations du 48^{ème} Congrès, nous avons souligné que le renforcement du syndicalisme, de sa présence et de son activité étaient des axes centraux pour prétendre inverser le cours des choses en faveur des salariés, être un acteur crédible dans l'évolution de la société et la confrontation des opinions qui la traversent.

Après avoir fait ce diagnostic, il est donc indispensable d'évaluer où nous en sommes.

Pour ouvrir notre discussion, je m'appuierai sur les deux documents qui vous sont parvenus pour la préparation de ce CCN, d'une part, l'étude réalisée par la Commission « Ad hoc » que j'ai sollicitée pour aider les instances de direction de la CGT dans leur analyse,

J'en profite au passage pour remercier les membres de cette Commission pour leur disponibilité et leur investissement personnel. D'autre part, l'introduction à la discussion que j'ai présentée à la Commission exécutive confédérale du 13 mai. Je pars du postulat que chacun ici a eu le temps d'en prendre connaissance. Je vais donc concentrer mon propos sur une restitution du débat de la Commission exécutive, des réflexions et questions qu'il soulève. Juste un rappel très sommaire des faits qui ressortent de l'étude : Nous ne parvenons pas jusqu'à présent, comme bien d'autres organisations syndicales à travers le monde, à enrayer la baisse de la syndicalisation. Les secteurs où le taux de syndicalisation est le plus élevé sont ceux où les effectifs salariés sont en déclin. Les secteurs en croissance d'emploi sont ceux où la syndicalisation est la plus faible. Il y a naturellement de nombreux facteurs qui contribuent à cette situation : l'atteinte aux libertés syndicales, l'image d'éparpillement et la division que génère trop souvent le syndicalisme français. Ces facteurs sont importants mais ils n'expliquent pas tout. Le CCN va avoir connaissance des dernières données concernant la syndicalisation à la CGT d'après le niveau des FNI et cotisations versées à la Confédération. J'insiste pour que le CCN prenne la mesure d'une situation qui n'est pas bonne.

La présence syndicale mesurée par les listes présentées aux élections professionnelles augmente.

Les listes syndicales sont présentes dans 62 % des établissements organisant des élections de CE.

La CGT est présente dans 35 % des cas.

Il faut noter que la période de négociation sur la mise en œuvre des 35 heures dans les entreprises a contribué à faire légèrement progresser la présence syndicale dans les entreprises. L'audience de la CGT, mesurée là où elle présente des candidats, est relativement stable.

Selon le critère relatif à la présence des délégués syndicaux de la CGT, nous sommes présents dans 18 % des établissements de plus de 20 salariés. Ce réseau de militants est plus ou moins en contact avec 4 200 000 salariés. Les mouvements d'effectifs dans la fonction publique affectent une proportion importante des forces organisées de la CGT.

La répartition des emplois, le statut des salariés ont profondément changé en 25 ans : 65 % des travailleurs sont dans des entreprises de moins de 100 salariés, 10 % dans les plus de 500, 17 % des salariés sont à temps partiel. Près de 5 millions de salariés changent de situation chaque année. Les jeunes entament de plus en plus souvent leur activité professionnelle en passant par les cases chômage et précarité. La grande majorité des étudiants travaille parallèlement à leurs études,

Il y a désormais 3 millions de cadres. Ajoutés aux profonds changements dans l'organisation du travail et aux processus de production, voilà des éléments qui mettent à rude épreuve notre capacité à répondre aux besoins individuels de chaque salarié et, dans le même temps, notre capacité à travailler les convergences d'intérêt. La société française va continuer de voir s'accroître la proportion de retraités parmi la population. C'est aussi un défi que de parvenir à imposer le syndicalisme comme un lieu de rassemblement et d'expression collectifs pour cette catégorie.

Ce tableau sommaire appelle à l'évidence une réflexion collective, tout simplement parce que ne pas réagir serait nous condamner. L'écart se creuse entre la réalité du salariat et notre implantation syndicale alors que la CGT a des atouts spécifiques pour prétendre inverser la tendance. J'y reviendrai dans un instant.

C'est dans ce contexte que nous allons mener la campagne des élections prud'homales. Une discussion spécifique sur la perspective de ces élections est à l'ordre du jour du CCN, je m'en tiens donc à deux parenthèses à ce propos qui toutes deux renvoient à la qualité de notre outil syndical : compte tenu de ce qui précède, il est indispensable de parvenir à mobiliser l'ensemble des forces disponibles de la CGT pour mener campagne auprès des salariés qui, pour beaucoup d'entre eux, n'ont aucun contact avec le fait syndical; deuxième remarque, nous devons profiter de cette campagne pour y puiser des réflexions utiles au développement de la présence de la CGT dans les entreprises.

C'est aussi dans ce contexte que la CGT doit assumer ses responsabilités sur le terrain revendicatif.

Qu'il s'agisse des orientations de la politique économique et sociale du pouvoir très majoritairement critiqué par les salariés, qu'il s'agisse des nos responsabilités dans les entreprises et les branches professionnelles, nous sommes confrontés à la réalité de nos forces.

Alain GUINOT présentera l'introduction à la discussion sur nos responsabilités revendicatives dans la période.

Il apparaît indispensable aux yeux de la CE que le CCN s'arrête sur la photographie du rapport des forces en présence que l'étude met en évidence.

Il est en effet primordial, alors que nous devons réfléchir à nos objectifs futurs, de partir d'un état des lieux bien évalué par les uns et les autres. Chacune des organisations a forcément une vue partielle de la situation, celle qu'elle se forge à partir de son champ d'activités et de ses lieux d'implantation. Qu'il s'agisse d'une vision professionnelle ou territoriale, celle-ci doit être complétée par la réalité des autres secteurs professionnels, des autres territoires. Il n'y a pas de fatalité à cette situation ; nous devons cependant en prendre la mesure pour réagir en conséquence.

La CGT a des atouts pour modifier la donne :

La demande de syndicalisme demeure forte en France parmi toutes les catégories de salariés. Dans une attitude ambivalente, les salariés conjuguent une attitude critique à l'égard des syndicats et l'attente qu'ils sachent porter la défense des intérêts des salariés dans une relation qu'ils savent tendue avec les organisations patronales et le gouvernement. A cet égard, la CGT est dans une situation singulière et peut prétendre être à l'origine d'une nouvelle phase de syndicalisme français si elle s'en donne les moyens.

La notoriété de la CGT, son poids, sa force militante, ses objectifs sont autant d'atouts. Nous avons pu une nouvelle fois constater jeudi dans les manifestations pour l'avenir des retraites que la force d'entraînement de la CGT était incomparable à celle nos homologues syndicaux. Les modifications fondamentales à l'ordre du jour concernant la représentativité syndicale et les conditions de validité des accords sont des points d'appui pour notre démarche, à condition que nous-mêmes, nous sachions en tirer toutes les conséquences.

J'attire votre attention sur le fait que le 23 mai, la CGT a annoncé qu'elle approuvait le résultat de la négociation sur les règles applicables cette fois dans la fonction publique. Je laisse aux camarades concernés le soin d'y revenir s'ils le souhaitent. Au-delà de la discussion d'aujourd'hui, nous envisageons de consacrer les « Journées de Courcelle » à une analyse plus fine des conséquences des nouvelles règles sur la représentativité, tant pour la pratique syndicale que de leur impact sur le paysage syndical. Plusieurs initiatives prises par les organisations sur la syndicalisation, sur notre fonctionnement ou la structuration de notre activité, témoignent que des résultats positifs sont possibles. Ils demeurent cependant trop ponctuels, trop sectoriels. Il faut se rendre à l'évidence, il est illusoire d'espérer atteindre des résultats plus spectaculaires sur l'implantation de la CGT si nous ne changeons pas d'échelle, si nous n'apportons pas des réponses plus adaptées dans le mode d'organisation des salariés dans la CGT si nous laissons des filières professionnelles entières demeurer en friche syndicale.

Nous avons donc des points d'appui pour travailler sur cette situation mais il faut concrètement s'y mettre. C'est la raison pour laquelle la Commission exécutive vous suggère un premier cadre de réflexion préparatoire au congrès sur l'ensemble des questions liées à l'implantation et à l'influence de la CGT dans sa dimension interprofessionnelle. Une des conditions à remplir pour y parvenir, c'est de bien appréhender ce qui est en jeu. La CGT a besoin de changer. Non pas pour changer d'objectifs revendicatifs, nous avons besoin de changer

pour justement atteindre nos objectifs revendicatifs. Une camarade affirmait à juste titre dans notre discussion préparatoire que notre prétention à gagner un nouveau statut du travail salarié, une sécurité sociale professionnelle demeurerait très hypothétique tant que subsisterait une telle étendue de déserts syndicaux qui agissent au contraire comme autant de leviers pour le patronat pour accroître la précarité et la déréglementation.

Agir et s'investir à ce qu'un plus grand nombre de salariés s'organise dans la CGT, c'est contribuer à faire évoluer le rapport de force sur les revendications dans sa propre entreprise, sa propre branche professionnelle, sur son propre territoire. Nous savons tous que cette vision n'est pas spontanément acquise dans nos rangs, sinon on ne comprendrait pas pourquoi seulement 10 % des organisations sont actives sur la syndicalisation. Chaque semaine amène sa démonstration que l'évolution du droit des salariés, quel que soit leur statut, ne dépend pas uniquement du rapport de force dont on dispose dans son entreprise, dans sa branche professionnelle mais de la capacité de l'organisation à être à la hauteur pour chacun des niveaux et dans chacune des branches et sur l'ensemble du territoire. La moindre faiblesse, la moindre absence, la moindre division rejait sur tout le monde et nous savons combien d'efforts sont faits par nos interlocuteurs pour exploiter toutes les failles. Peut-être avons-nous nous-mêmes à ne pas laisser s'installer les ambiguïtés comme celle qui consisterait à laisser croire qu'avec les forces dont elle dispose, et elles sont loin d'être négligeables, la CGT a

ce qu'il faut pour atteindre les résultats attendus. Il ne suffit pas d'un bon score aux élections professionnelles, et heureusement nous en avons, de l'élection de bons élus, de la désignation de bons négociateurs CGT. En l'absence de salariés acteurs pour l'expression de leurs revendications et dans la conduite de l'intervention syndicale, notre bilan restera limité. C'est de la CGT dont dépend en grande partie l'avenir du syndicalisme confédéré dans notre pays. Rien ne dit en effet que l'approche interprofessionnelle des enjeux et des propositions à défendre apparaît automatiquement comme la forme la plus pertinente de représentation et d'action syndicale. Plusieurs conceptions syndicales sont en compétition dont celle plus ou moins assumée qui vise à privilégier un mode d'organisation strictement professionnel, pour ne pas dire autonome.

Nos modes de fonctionnement, nos modes d'organisation doivent mieux correspondre au syndicalisme solidaire entre générations, solidaires entre métiers et professions, solidaire entre salariés de petites et de grandes entreprises, solidaires entre précaires et celles et ceux dont le parcours professionnel semble moins chaotique. Tout en confirmant notre ambition d'un syndicalisme qui vise le progrès social et pas uniquement une capacité de résistance, nous devons être en mesure de dessiner une nouvelle stratégie pour l'organisation des forces actuelles et l'intégration de forces nouvelles et supplémentaires. Il n'y a pas de moment plus opportun pour en débattre que la préparation d'un congrès. Notre défi commun consiste à créer les conditions de ce débat dans toute l'organisation et que les conditions soient réunies pour que le 49^{ème} Congrès apporte des réponses



Débat sur le 49^{ème} Congrès Confédéral

et un engagement collectif sans précédent. Nous ne pouvons pas aller au 49^{ème} Congrès sur les mêmes bases qu'au 48^{ème}. A l'évidence, nous ne sommes pas confrontés uniquement à des problèmes de fonctionnement de ce qui existe mais bien à quelques questions de conception concernant à la fois la démarche et le mode d'organisation qui en découle. Le CCN est invité à apporter sa contribution pour identifier les questions qui lui apparaissent centrales et qui nécessitent de nouvelles réponses. J'en ai évoqué quelques-unes dans le rapport du 13 mai et la CE a apporté d'autres compléments. Je vous en livre quelques pistes :

Nous avons besoin de débattre de l'enjeu de la syndicalisation, à partir d'une démarche qui privilégie le syndicalisme d'adhérents.

Beaucoup d'efforts sont faits pour entretenir à tous les niveaux une représentation de l'action syndicale qui se réduirait à une présence institutionnelle. Dans l'entreprise, les branches professionnelles, au niveau du gouvernement, tous multiplient les instances, rencontres et autres démarches qui visent à réduire le dialogue et la négociation en un seul face à face entre représentants syndicaux et patronaux. Cette présence n'est productive que si elle s'appuie sur un nombre conséquent de syndiqués et une capacité à intervenir collectivement. Nous avons besoin de débattre de la conception de la syndicalisation à la CGT. Qui peut adhérer à la CGT ? Quel rôle du syndiqué ? Quelle relation avec les autres syndiqués de la CGT ? Quelle signification donne t-on à l'adhésion à l'organisation ? Nous ne devons pas négliger les effets produits par l'image négative entretenue à notre égard et nous devons y travailler. Nous avons besoin de débattre de l'organisation des syndiqués dans la CGT. Un camarade faisait cette réflexion : « ce n'est pas la demande qui fait défaut, c'est notre offre qui ne correspond pas ».

Il y a à l'évidence du vrai dans ce constat lorsque l'on remarque la quantité non négligeable de demandes d'adhésions à la CGT qui, pour beaucoup d'entre elles, ne trouvent pas leur place dans nos schémas d'organisation actuels. La CGT, pour l'essentiel de son architecture, est héritière de l'histoire de chacune des organisations qui la composent : syndicats, fédérations professionnelles et, dans une moindre mesure, les unions départementales.

N'est-il pas opportun aujourd'hui de se réinterroger ensemble sur une vision partagée des conceptions et des outils permettant aux syndiqués d'agir ensemble, de se coordonner, du Syndicat à la Confédération, en intégrant les dimensions professionnelles et territoriales de l'activité.

Le 48^{ème} Congrès a fixé des orientations et une impulsion pour que chaque organisation réfléchisse à ses propres évolutions. Nous mesurons les limites de cet exercice. Il faut maintenant dépasser le stade où chacun décide pour son propre compte sans une articulation plus élaborée avec les autres organisations de la CGT. Cela vaut pour chacun des niveaux en commençant sans doute par le syndicat : la structure de base de la CGT, c'est-à-dire le premier niveau d'organisation des salariés dans la CGT.

Les débats précédents se sont focalisés notamment sur des questions relatives au seuil d'effectif pour être organisés en syndicats, aux questions d'affiliations à l'intérieur de la CGT. Un peu comme si le nombre de syndicats et l'affirmation des identités professionnelles primaient sur le nombre et la diversité des salariés syndiqués à la CGT. Nous proposons sans plus attendre de faire un bilan précis sur les enseignements que tirent les camarades et les organisations des syndicats multiprofessionnels ou de sites. L'organisation des syndiqués dans la CGT se structure aussi par l'activité spécifique telle que nous l'avons décrite jusqu'à présent. Il va de soi qu'aussi bien l'organisation actuelle des ingénieurs, cadres et techniciens que les outils de coordination sur les dimensions professionnelles et territoriales ont besoin d'être révisés. Une camarade n'hésite pas à poser une

question que nous savons dérangeante pour l'organisation : le syndiqué est-il d'abord adhérent de la CGT ou membre d'une organisation qui appartient à la CGT ? C'est un beau sujet de discussion. Nous avons besoin de discuter d'un plan de travail confédéralisé pour la conquête de forces nouvelles. Des pans entiers du salariat sont à découvert de présence CGT. Nous n'existerons qu'à la condition d'y consacrer de l'énergie, des forces militantes et des moyens financiers. Nous les trouverons dans ce que nous avons aujourd'hui à notre disposition. Nos outils pour

la connaissance du terrain et des forces organisées de la CGT doivent être pleinement opérationnels, et nous savons que ce n'est pas encore totalement le cas. Nous avons besoin de nouvelles initiatives en direction de la jeunesse. L'étude le confirme, l'insertion professionnelle des jeunes passe de plus en plus systématiquement par les cases chômage et précarité. Ouvert à l'idée d'engagement collectif et au fait syndical, la CGT a une responsabilité particulière à l'égard des jeunes dès les premières années où ils côtoient le milieu de l'entreprise. C'est aussi à ce moment-là que se forge l'opinion sur l'efficacité de l'intervention syndicale. A ce stade de la réflexion, nous ne vous proposons pas de trancher quant à la question de savoir si les statuts de l'organisation doivent être à l'ordre du jour du 49^{ème} Congrès. C'est une réponse qui viendra en son temps et qui découlera de la nature des transformations que les syndicats de la CGT voudront mettre en œuvre. Le CCN est donc consulté sur le niveau de l'ambition que nous visons pour le prochain congrès et le degré d'engagement des organisations. La CE considère que le 49^{ème} Congrès doit déboucher sur des décisions de transformation de l'organisation. Notre discussion permettra à la Commission exécutive de prendre les premières dispositions pour concrétiser les orientations politiques du CCN. Je conclus par une disposition pratique concernant la CE confédérale puisque nous vous proposons de procéder au prochain CCN à une élection complémentaire de quelques membres de la CE pour pallier à l'impossibilité de certains camarades d'achever totalement le mandat qui leur a été confié au 48^{ème} Congrès. ■



Retraites et emploi, deux dimensions inséparables

On peut partager beaucoup d'appréciations contenues dans la tribune publiée par Gérard ASCHIERI (Fsu), Jean-Marie HARRIBEY (Attac) et Pierre KHALFA (Sud) dans la page *Débat* du *Monde* du 31 mai dernier et notamment le choix global de défendre le système de retraite solidaire. Cependant, l'absence de la problématique du travail et de l'emploi dans cette contribution en restreint la portée. Critiques et propositions restent alors en chemin. C'est le cas sur 3 points importants.

1. Les 3 auteurs ont raison d'insister sur la fragilisation du pacte intergénérationnel. Mais « l'hypocrisie » qu'ils dénoncent justement n'est pas tant dans l'importance accordée à l'emploi des seniors que dans le fait que l'on dit depuis 1993 opérer une série de réformes dans l'intérêt des jeunes et des nouvelles générations. Sur l'emploi des seniors, la position de la Cgt est claire : après tout qu'un salarié veuille rester dans l'emploi jusqu'au moment où il prend sa retraite est légitime. Constatons d'ailleurs statistiquement que le niveau d'emploi des seniors a baissé parallèlement au taux d'emploi des moins de trente ans. Il n'y a donc pas d'effet « vases communicants ». Par contre, quelle va être la conséquence de l'affichage de futurs taux de remplacement du salaire par la retraite en chute libre ? Sinon de lancer le message aux jeunes qu'ils ne toucheront pas demain une retraite convenable. Comment pourra-t-on leur demander de participer à l'effort collectif de financement ? La voie est ouverte aux formes individuelles ou collectives de capitalisation et notre système solidaire va rapidement s'étioler. C'est dans cette promesse de retraites réduites que réside le principal danger de rupture du pacte intergénérationnel. Cgt, Unef et Jc ont dit ensemble.

2. Nous partageons bien entendu le questionnement sur les besoins de financement. Mais il est incompréhensible que les 3 auteurs reprennent l'évaluation basse du COR sur les besoins de financement à l'horizon 2050 : 1,7 point de PIB. A cet horizon, le chiffre est ridiculement faible, pratiquement inférieur à l'incertitude statistique. Le problème est que ce chiffre est celui que l'on obtient quand on prolonge la baisse actuelle du niveau des pensions. Il entérine un double processus :

- d'une part, le principe de l'allongement de la durée de cotisation au-delà de la décision de passage à 41 ans d'ici 2010 prévu dans la loi Fillon et que le gouvernement veut imposer sans discussion ;
- d'autre part, la continuation de la baisse relative du niveau des pensions liée à la double désindexation des salaires, au moment du calcul de la retraite, puis lors des revalorisations ultérieures de la pension.

Dans les faits, comme le soulignent de nombreux experts, dont ceux du Conseil d'Analyse Économique, cette baisse du niveau relatif des pensions est intenable. A l'horizon 2050 les retraites perdraient plus d'un tiers de leur valeur par rapport aux salaires. Le coût d'une réindexation sur les salaires représente au bas

mot 3 points de PIB, soit au total un besoin de financement de près de 5 points du PIB, c'est-à-dire 100 millions d'euros. Pour notre part, nous chiffrons ce besoin de financement à 6 points de PIB en intégrant nombre d'améliorations indispensables dans la situation des retraités. Ce n'est plus 10% des dividendes des entreprises qu'il faut mobiliser mais l'équivalent de la moitié des sommes qu'elles consacrent à l'investissement. On ne peut donc pas s'en sortir par quelques « bricolages financiers » qui ne sont pas à la hauteur du problème.

3. Reste alors la question du partage de la valeur ajoutée qui n'est pas séparable de l'enjeu de l'emploi. « L'hésitation n'est plus permise » disent les auteurs du texte. Nous sommes d'accord car il y a eu recul de la part des salaires dans la richesse produite. Ce recul a été plus important en France qu'ailleurs. Trouver des recettes supplémentaires pour financer les retraites sera indispensable. Mais la question incontournable est bien celle de l'emploi de qualité. Le recul de la part des salaires dans la valeur ajoutée depuis 25 ans résulte de 3 phénomènes : la baisse du taux d'emploi global, la rationalisation brutale du secteur industriel et la persistance de salaires bas. Avant d'être déstabilisée par le choc démographique, le système de retraite est malade de cette situation dégradée de l'emploi et des salaires. On ne peut pas éluder ce constat.

Il ne s'agit donc pas seulement de chercher quelques recettes additionnelles que ce soit du côté de l'Unedic ou du côté des dividendes (ce qui serait mieux) mais de réformer en profondeur le mode de contribution des entreprises. Est-il normal que les cotisations sociales ne représentent que 9 à 10% de la valeur ajoutée dans les assurances, les banques, les services financiers, contre 15% dans le pétrole, le gaz, les transports, le commerce et 20% dans l'industrie ? Comment ainsi admettre que la moitié des 25 milliards d'exonérations de cotisations aillent à 2 secteurs (la grande distribution et les hôtels, cafés, restaurants) qui, à ce qu'il semble, ne sont pas directement soumis à la contrainte du commerce international ? Comment admettre le développement de « niches sociales » représentant selon la « Cour des comptes » un montant équivalent d'exonérations (dont les fameuses stock-options) ?

C'est pourquoi à nos yeux, il faudra bien envisager une nouvelle cotisation employeur à taux modulable tenant compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée, élargie à d'autres éléments notamment aux revenus financiers des entreprises. Cela rendrait les entreprises plus solidaires vis-à-vis de leurs obligations collectives et favoriserait le développement de l'emploi de qualité.

La retraite n'est pas qu'une question de paramètres ou de tuyauterie. En mettant l'emploi de qualité au centre, nous proposons véritablement un choix de société. C'est ce débat là que doit accepter d'ouvrir le gouvernement à l'occasion du rendez-vous 2008 des retraites

Le monde du travail ne se retrouve pas dans les annonces du gouvernement

Au moment où le mécontent monte partout et où le pouvoir en place est en difficulté, le gouvernement relance une campagne médiatique sur les derniers chiffres concernant la croissance économique.

Dans son communiqué, le président de la République y voit dans ces chiffres l'impact des mesures prises en faveur de l'emploi, du travail et du pouvoir d'achat.

La CGT serait le premier à se féliciter d'une amélioration réelle de la situation économique et sociale. Le problème est que le cri de victoire du gouvernement vise à brouiller les pistes, à tromper les gens sur la politique à suivre pour répondre à leurs attentes.

Le taux de croissance de l'économie française est révisé en hausse pour l'année 2007 à 2,2 %. Il est supérieur à « la fourchette basse » des prévisions gouvernementales, ce dont réjouit Mme Lagarde ; mais elle omet de préciser que ce taux est inférieur à la « fourchette haute » prévue par ce même gouvernement. Soulignons toutefois que corrigé des jours travaillés, le taux de croissance en 2007 est en baisse par rapport à l'année précédente.

S'agissant de l'année en cours, le taux de croissance au premier trimestre montrerait aussi une légère accélération par rapport aux prévisions gouvernementales. Cette accélération s'explique par une hausse des exportations, notamment vers l'Allemagne, et de celle des investissements ; en revanche, la consommation des ménages se ralentit par rapport au trimestre précédent. Cela signifie que, contrairement à ce que prétendent le chef de l'Etat et son gouvernement, les mesures mises en place (paquet fiscal, défiscalisation des heures supplémentaires...) n'ont pas été productives, sauf pour une minorité qui en ont largement bénéficié.

Dans la réalité, la majorité des salariés, des privés d'emplois et des retraités sont confrontés à une forte pres-

sion sur leur pouvoir d'achat. La hausse des prix s'accélère, tandis que les salaires et les pensions demeurent atones. La hausse automatique du Smic reflète cette réalité. Mais le patronat refuse de répercuter cette hausse du Smic sur les grilles de salaire. Les pensions et les minima sociaux subissent aussi une perte du pouvoir d'achat. La CGT exige que le mécanisme de la hausse automatique en cas d'accélération de l'inflation soit aussi appliqué aux pensions et aux minima sociaux. L'emploi a quasiment stagné au premier trimestre et les licenciements se multiplient. Enfin, les inégalités de revenus et surtout de patrimoine s'intensifient. L'ensemble de ces données confirme que le monde du travail ne retrouve pas ses comptes dans les chiffres du gouvernement.

La plupart des experts demeurent perplexes quant aux perspectives de la croissance dans les prochains mois : à la dégradation de la conjoncture mondiale s'ajoutent, en France, la situation détériorée de la plupart des salariés, des retraités et des privés d'emploi. S'y ajoutent aussi les conséquences de la crise financière qui poussent les banques à rendre plus difficiles les conditions de crédit notamment pour les petites et moyennes entreprises, ce qui va affecter l'investissement et l'emploi.

La Cgt réaffirme que consolider la croissance économique est indispensable pour créer des emplois et réduire le chômage et la précarité. Cela passe par une hausse des salaires et du pouvoir d'achat, par un accroissement de l'investissement des entreprises et par les investissements publics. Les choix des entreprises et du gouvernement ne favorisent pas ces conditions, au contraire. La CGT demande que la période qui s'ouvre soit l'occasion de porter un débat de fond sur l'ensemble de ces questions.

Défense du système de retraite solidaire Plus de 700 000 manifestants dans tout le pays, le 22 mai 2008

La mobilisation du 22 mai pour la défense du système de retraite solidaire est un incontestable succès. Gouvernement et Patronat voulaient prendre leurs désirs pour la réalité et pariaient sur une journée d'action en « demi-teinte ».

Les salariés leur ont clairement répondu avec un nombre de manifestants équivalent à la mobilisation du 3 avril 2003 face aux orientations de François FILLON.

Plus de 700 000 manifestants dans 153 manifestations. Une participation majoritaire des salariés du privé, une forte représentation des jeunes actifs et étudiants. Une part toujours importante de retraités. Des milliers d'arrêts de travail. Ils ont dit clairement leur refus au passage de la durée de cotisation à 41 ans, la baisse programmée des pensions et la montée des inégalités vis à vis de la retraite.

Pour la CGT qui avait initié le mouvement le 29 mars dernier, c'est une étape importante qui vient d'être franchie dans un processus de mobilisation. L'unité que la CGT a recherchée sans relâche démontre son efficacité.

La balle est dans le camp gouvernemental. Le Gouvernement ne peut pas plus longtemps esquiver l'exigence d'une réelle négociation sur l'avenir de notre système de retraite en acceptant d'examiner l'ensemble des propositions formulées par les organisations syndicales. Les organisations syndicales ont la responsabilité de définir les nouvelles étapes de la mobilisation permettant de faire aboutir les revendications communes en matière de retraite.



Suspension de la grève du lundi 19 mai 2008

En effet les membres du CCE (pour DAX : Corinne LAPLACE, Mickaël MERY et Patrick HACHAGUER) ont reçu jeudi 15 mai à 16 :37, par mail, une convocation à un CCE extraordinaire qui aura lieu à Paris le jeudi 29 mai de 10 heures à 12 heures 30.

Au vu de l'intitulé de l'ordre du jour « Point sur le projet de cession de l'établissement de DAX », nous ne sommes pas certains du tout que la direction nous annoncera, comme promis par Sylvain ANTOL lui-même le 21 avril dernier, le projet de reprise proposé au CCE pour avis, avec les partenaires retenus et la date de cession.

Nous ne savons pas non plus si le cabinet d'experts (Sécafi Alpha) recevra enfin ce jour là le feu vert pour commencer son expertise et nous permettre d'avoir une idée beaucoup plus précise de la solidité du projet, tant au niveau des partenaires choisis et de leur apport financier ou de charge de travail, qu'au niveau du volume d'activité général qu'au niveau du maintien réel de tous les emplois !

La prochaine assemblée générale, ouverte à tous les salariés est fixée

au samedi 31 mai, si possible à Pontonx en début d'après-midi

(tout cela est à confirmer) pour permettre aux salariés de nuit de pouvoir y assister.

Lors de cette AG nous déciderons ensemble des suites à donner en fonction du contenu de l'annonce faite lors du CE du 29 mai à Paris.

Certains salariés présents regrettent la faible participation des membres du CE aux deux réunions organisées par la Cgt et ouvertes à tous les salariés (Pontonx le 05 avril et Tartas ce 19 mai).

Par contre, ils remercient le secrétaire du CE d'avoir assister personnellement à ces deux réunions.

Le secrétaire du CE répond que cette dernière réunion, décidée la veille seulement, n'a vraisemblablement pas permis à tous eux qui auraient voulu y assister de pouvoir le faire.

Patrick HACHAGUER précise que cette réunion était initialement prévue pour les syndiqués seulement et qu'il a été décidé hier seulement, à la réception de la convocation pour le CCE du 29 mai, de la transformer en assemblée générale de tous les salariés.

Certains salariés proposent que les prochaines réunions soient faites par la Cgt et le CE.

Le secrétaire du CE veut d'abord savoir ce qu'en pensent les autres membres du CE.

Patrick HACHAGUER précise que les réunions organisées par la Cgt (réunion d'informations syndicales et assemblées générales des salariés) sont ouvertes à tous les salariés, les élus comme les non élus, les syndiqués comme les non syndiqués.

Tous ceux qui se sentent concernés peuvent donc y venir et s'y exprimer parfaitement librement.

Patrick HACHAGUER précise que la CGT a décidé de porter la situation de SONY DAX à la connaissance de la population et des pouvoirs publics.

Pour ce faire, il est par exemple intervenu, avec accord du maire, en début de la séance du conseil municipal de Pontonx le mercredi 14 mai pour informer le conseil de l'appel à la grève du 19 mai.

Une équipe de Sud-Ouest est également venue faire une photo et une interview à l'issue de l'assemblée générale de samedi ; un article est donc paru dans le Sud-Ouest de ce lundi 19 mai.

Atteinte au droit de grève (chantage et harcèlement moral de certains chefs sur certains salariés)

La plupart des exemples connus viennent de FX3. Mais un salarié de FX2 précise qu'il ne faut surtout pas croire que FX2 n'a pas eu droit au même traitement ; en effet sur FX2 aussi certains salariés ont eu droit à ce même genre de comportement de la part de leur chef.

Patrick HACHAGUER précise que ce genre de comportements n'est pas nouveau et que la Cgt a déjà dénoncé à plusieurs reprises, en CE ou en CHCST, une véritable campagne anti Cgt notamment lors des premiers tours des élections professionnelles (CE/DP).

Il rappelle également la plainte pour harcèlement dont avait été victime Richard DAUDIGEOS.

La salarié qu'il avait parait-il harcelé n'a pas hésité une seconde à écrire qu'il n'avait jamais été harcelé. Grâce à son honnêteté et à son courage, l'affaire s'était donc arrêtée là. Certains salariés demandent si un chef a le droit de nous demander si on fait grève ou pas.

Oui notre chef a le droit de nous poser la question, mais on a parfaitement le droit de ne pas répondre. A ce jour, rien ne nous oblige à prévenir la direction qu'il y aura une grève et rien n'oblige les salariés à dire s'ils feront grève ou pas.

Patrick HACHAGUER précise qu'il est interdit à l'employeur de remplacer un salarié gréviste par un intérimaire. Si ce genre de chose arrivait, il conviendrait d'en informer l'inspection du travail. Après discussions (quelques heures de grèves par équipe, grève entre midi et deux heures (tous horaires confondus) avec rassemblement au poste de garde, port d'un badge ou d'un brassard tout en travaillant, pétition...) il est décidé de proposer une pétition à la signature de tous les salariés de l'entreprise dans la semaine du 19 au 23 mai.

Là encore, certains salariés demande au secrétaire du CE si le CE ne pourrait pas soutenir cette action. Patrick HACHAGUER propose même au CE d'aider la Cgt à faire signer cette pétition.

Le secrétaire répond qu'il doit d'abord voir ce qu'en pensent les autres membres du CE ; il donnera la position du CE lundi 19 mai dans la journée.

Patrick HACHAGUER précise que faire signer une pétition n'est pas réservé aux seuls représentants du personnel qui ont des heures de délégation. N'importe quel salarié peut donc aider en dehors de son temps de travail.

CEUD DU 14 MAI 2008

Relevé de décisions

1. DLAJ UL CGT de Mont de Marsan

Décision : Considérant les graves problèmes de fonctionnement du secteur DLAJ de Mont de Marsan et en attendant le rétablissement de l'activité de l'UL de Mont de Marsan, la CE de l'UD décide de suspendre l'activité du secteur dont elle est responsable suivant l'article 3 des statuts de l'UD.

Toutes les affaires en cours de traitement par le secteur seront transmises au secteur DLAJ du département et la trésorerie du secteur sera transmise à la trésorerie de l'UD.

Adopté par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention..

2. Jacques Darrieuort

Décision : Considérant les accusations calomnieuses et les attaques injurieuses portées contre des camarades et contre l'organisation elle-même par Jacques Darrieuort dans un courrier déjà condamné par la CE du 4 mars 2008, la CE réunie ce jour, considère cette attitude incompatible avec le mandat d'élu CGT au Conseil des Prud'hommes.

En conséquence, la CE décide de retirer l'étiquette de la CGT au mandat de J. Darrieuort.

Adopté par 18 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

3. Cooptation CEUD

Décision : Sur proposition du secrétariat de l'UD, la camarade Renée Follet est cooptée à la CE de l'UD pour apporter sa contribution à la campagne des élections prud'homales

Adopté par 19 pour, 2 contre et 1 abstention

4. Mise à disposition de R. Follet / campagne prud'homales

Décision : La CE s'adresse au syndicat départemental des PTT pour demander la mise à disposition de Renée Follet pour la campagne prud'homales.

Adopté par 19 pour, 0 contre et 3 abstentions

5. Grève interpro et manifestation du 22 mai 2008

Décision : La CE de l'UD décide d'appeler à la grève interprofessionnelle et à la manifestation du 22 mai (rassemblement 10h30 place des Arènes).

Adopté à l'unanimité.

Reversements COGETISE à la traîne

Peu de syndicats ont effectué un versement à COGETISE pour 2008.

Est invité l'ensemble des syndicats qui n'ont réalisé aucun versement à ce jour, à transmettre au plus tôt leurs cotisations à COGETISE avec le formulaire de règlement.

Le règlement peut s'effectuer même si vous n'avez pas le code syndicat, il vous parviendra ultérieurement.

D'autre part, certaines bases n'ont pas encore reversé à COGETISE pour l'année 2007.

Chacun comprendra l'urgence de cette démarche : certaines UL n'ont, à ce jour, perçu aucun versement. Les trésoreries des Unions Locales et de l'Union Départementale, ne peuvent plus supporter un tel retard, sans que cela remette en cause leurs fonctionnements.

Chacun doit prendre ses dispositions pour régulariser cette situation.

D'autre part, certains syndicats, n'ont pas reversé les cotisations de 2004, 2005, 2006.

Il serait plus qu'urgent d'effectuer ces règlements.

L'UD CGT des Landes enfin dans ses nouveaux locaux

Cela faisait des années que nous attendions, ce sera fait ce mois ci.

Les nouveaux locaux mis à disposition par le Conseil Général des Landes se trouvent sur le site de l'ancienne caserne Bosquet au bâtiment « Maison des Syndicats ».

Pour réaliser ce déménagement, nous avons reçu l'aide d'une trentaine de camarades les 29 et 30 mai 2008.

L'UD aura son siège officiellement au 1er juillet 2008 au 97 place de la caserne Bosquet à la Maison des Syndicats au 3ème étage.

D'une superficie d'environ 300m² les nouveaux locaux de la CGT sont spacieux et confortables. Une salle de réunion de plus de 50 places et une salle de formation de plus de 20 places seront à la disposition de tous. Enfin, différentes structures ou bases seront logées dans les locaux de l'UD comme l'Institut d'Histoire CGT, INDECO-SA CGT, USR CGT 40 mais aussi la FAPT 40, la CSD, l'USD Santé et les Cheminots Nord Landes.

À compter du 1er juillet 2008

UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES
ET LES INFORMATIONS SYNDICALES

97 PLACE DE LA CASERNE BOSQUET
MAISON DES SYNDICATS
BP 114
40002 MONT DE MARSAN CEDEX

TELEPHONE / 0558065070

FAX / 0558065071

EMAIL / ud40@cgt.fr

www.cgt-aquitaine.com/landes/

Les INFORMATIONS
Syndicales